

FEDERATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

LIGUE DE L'ORLEANAIS

COMMISSION TECHNIQUE REGIONALE DE GYMNASTIQUE FEMININE

PROGRAMME DE LIGUE 2009-2010

REGLEMENTS GENERAUX –

TOUTE LA CORRESPONDANCE pour les règlements techniques du programme régional sera adressée à :

Hélène LAGNEAU
2 Place du 11 novembre
28000 CHARTRES

Tél : 02 37 30 97 34 (Répondeur)
Portable : 06 77 71 42 07
Courriel : ln.lagneau@free.fr

ou sur INTERNET Site : orleans.comgymfem@free.fr

1) ENGAGEMENTS :

Pensez à renvoyer la feuille de pré-inscription, après avoir rempli l'en-tête dès que possible.

Se reporter au tableau pour les dates limites, les droits d'inscription, les intitulés des chèques.

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE LA LISTE DES JUGES, EN PRECISANT S'ILS JUGENT LE 6^{ème} DEGRE.

2) CATEGORIES D'AGE :

Programme 2010 Art. 17.1 page 21 (poussines), Art. 20.1 page 29 (jeunesses et aînées).

3) TENUE VESTIMENTAIRE :

Tenue des Moniteurs : programme 2010 Art. 5.3 Page 10. (Pénalité 0,30 Pt, si non conforme).

Tenue des Gyms : programme 2010 Art. 5.3 Page 10.

4) JUGES :

Programme 2010 Art. 12, 13, 14 **EN ENTIER**, Page 14 et suivantes

- Obligation de porter des chaussures de sport.
- Pas de survêtement ou de marque d'appartenance au Club.
- Pour éviter tout incident, AUCUNE PRESENCE ne sera tolérée auprès ou derrière des juges.
- Toute réclamation DIRECTE aux juges est interdite.

5) MATERIEL :

Les Associations organisatrices sont tenues de fournir des agrès conformes au cahier des charges (Nombre, agrès Homologués) normes Art.17.5 page 22 (poussines) et Art. 20.5 Page 30 et suivantes (jeunesses et aînées).

REGLAGE DES BARRES : (Page 30)

Pour les jeunes : Les Gyms ont le droit de modifier la hauteur **des 2 barres** au 1^{er} et 2^{ème} degré. Les barres doivent être remises à hauteur réglementaire pour le groupe suivant.

6) LICENCES :

Programme 2010 Art. 3.1 et 3.2 Page 9

7) LITIGES – RECLAMATIONS :

La Commission Technique de Ligue reste seule habilitée à résoudre tous les litiges pouvant survenir au cours des différentes compétitions. Les réserves et les réclamations doivent être présentées **aux référents d'agrès**, IMMEDIATEMENT après l'incident, par le moniteur.

Le recours à une vidéo pour présenter une réclamation est interdite et ne sera pas recevable.

**POUR DES COMPETITIONS BIEN STRUCTUREES, RESPECTEZ LES CONSIGNES
DONNEES, LES DATES LIMITES PROPOSEES.**

PRESENTEZ DES JUGES FORMES ET INFORMES.

**PS : LES ENGAGEMENTS DEVRONT ETRE IMPERATIVEMENT FAITS A PARTIR DES
FEUILLES FOURNIES SUR LE SITE (orleans.comgymfem.fr). AUCUN ENGAGEMENT NE
SERA PRIS SOUS UNE AUTRE FORME ET APRES LA DATE LIMITE .**

**L'AUTORISATION DE CONCOURIR EST CONDITIONNEE PAR LE DEPOT DU CHEQUE
CORRESPONDANT AU NOMBRE DE GYMS INSCRITES ET NON AU NOMBRE DE
GYMS PRESENTES. IL SERA ECHANGE CONTRE LES FEUILLES DE MATCH.**